



Communiqué de presse de l'Association Suisse de Football du 2 août 2024

Introduction de la règle « Captain only » dans toute la Suisse

Après le lancement réussi dans la Swiss Football League, la règle selon laquelle seul le/la capitaine peut communiquer avec l'arbitre en cas de situation litigieuse sera introduite dans toute la Suisse à partir de la saison 2024/25 dans toutes les ligues où des arbitres officiel(le)s de l'Association Suisse de football (ASF) sont engagé(e)s.

Concrètement, cela signifie dans la mise en œuvre que la personne qui dirige le match signalera par un geste clair (bras tendus à l'horizontale) quand les joueurs/joueuses doivent se tenir à distance ou s'éloigner. Dans ces situations, seul le/la capitaine peut parler à l'arbitre. Le non-respect de cette consigne entraînera un avertissement.

Sept associations régionales de la Ligue Amateur de l'ASF (AVF, AFF, FTC, AFV, IFV, FVNWS, FVRZ) ont en outre décidé de participer, au niveau régional, à une série de tests organisés par l'International Football Association Board (IFAB) dans leur 2e ligue respective. Ces tests suivent des directives précises de l'IFAB (en complément des lois du jeu) et comprennent l'utilisation d'un geste spécial (poignets croisés au-dessus de la tête) qui peut être utilisé non seulement en cas de réclamation, mais également dans toute autre situation chargée émotionnellement (par exemple en cas de formation de meute). En cas d'absence de réaction de la part des joueurs/joueuses, le protocole de l'IFAB prévoit l'application d'un catalogue de sanctions allant des cartons jaunes à l'imposition de points de pénalité dans le classement du fair-play.

Outre des informations préalables aux clubs, les équipes doivent être informées une nouvelle fois explicitement de la nouvelle procédure par les arbitres avant le match au début de la nouvelle saison.

ASF / traduit avec deepL.com